



Régularisation par le mariage.

Par **lila59**, le **17/02/2012** à **16:13**

Bonjour,

j'aimerais avoir des renseignements concernant ma situation, actuellement je suis marié à un sans papier donc je suis parti me renseigner à la préfecture pour les démarche à suivre. Ce qui est positive c'est que mon mari n'a pas besoin de retourner dans son pays pour obtenir son visa long séjour il est rentré régulièrement en france. Il demande des preuves de vie commune d'au moin 6 mois. nous somme hébergé chez un proche donc difficile de mettre certaine facture à notre nom à présent nous avons un compt joint, une ligne téléphone, nos salaire à la même adresse. je voudrais savoir si c'est document suffisent pour déposer notre dossier sans avoir un refus.

Est ce qu'un courrier pour appui le dossier peut faire un effet. En sachant que mon mari travail régulièrement c'est à dire qu'il est embauché et déclaré à l'Urssaf.

Si mon mari se fait contôler par la police est ce qu'il risque de retouner dans son pays en sachant que c'est lui qui subvient à mes besoins.

en vous remerciant de m'apporter des informations.

Par **Marion2**, le **10/03/2012** à **09:59**

Bonjour,

*"sachant que c'est lui qui subvient à mes besoins" et vous diets également :
nous avons un compt joint, une ligne téléphone, nos salaires à la même adresse*

Donc si j'ai bien compris, vous travaillez et dans ce cas, ce monsieur ne subvient pas à vos besoins....